

MENSUEL

NOVEMBRE 1961

Nouvelle série - N° 93 - PRIX : 0,15 NF

Voix des Métaux

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE CFTC 26, rue de Montholon - PARIS (9^e)

DÉCEMBRE

MAGAZINE

HÉLIO

en couleurs



ALGERIE : Les négociations vont-elles reprendre et, cette fois, avec des chances sérieuses d'aboutir ? C'est la grande question posée à l'heure où ce journal paraît. (Notre photographie : le barrage électrifié à la frontière algéro-tunisienne).

SALAIRS :

PLUS D'UN MILLION DE TRAVAILLEURS EN ACTION

Des millions de travailleurs, cette semaine, sont en grève, ou sont en lutte pour leurs salaires et pour leurs revendications. Devant le mutisme du gouvernement, les électriciens-gaziers font grève le 14 novembre, les cheminots s'apprêtent à reprendre les contacts dans le cadre de la Commission Mixte, les employés de banque vont s'engager dans une période d'action, les travailleurs du bâtiment, les métallurgistes (dans certaines régions), les salariés des industries chimiques, les traminiots, le personnel des transports aériens, les travailleurs du textile et ceux de l'industrie du verre décident des débrayages, lancent des journées nationales d'action ou des quinzaines revendicatives ! Pourquoi ces différents mouvements ?

Dans le secteur privé, un certain nombre de revendications essentielles sont posées : l'augmentation des salaires et la réduction de la durée du travail en sont deux. Dans le secteur nationalisé, c'est le problème des salaires aussi et surtout la question du « rattrapage » (par rapport au secteur privé) qui domine tout. Il n'est pas sûr que le gouvernement ait encore bien compris que la seule solution à la crise qu'il a volontairement ouverte, démeure la discussion avec les organisations syndicales.

ALGÉRIE :

UNE VASTE CAMPAGNE POUR LA PAIX

Le 1^{er} novembre a marqué tragiquement le début de la huitième année de la guerre d'Algérie. Le G.P.R.A. a voulu prouver, par la participation massive des Musulmans aux manifestations, que l'étape de l'autodétermination est désormais, pour lui, superflue. Depuis cette date, plusieurs membres du G.P.R.A. ont affirmé la volonté de celui-ci de discuter des garanties aux Européens. Les négociations vont-elles reprendre ?

Il est plus que temps que la guerre se termine en Algérie. Plus les jours passent, plus la situation devient inextricable et plus le fossé entre les communautés risque de s'agrandir jusqu'à devenir infranchissable. La guerre d'Algérie continue aussi de ronger la démocratie. La généralisation de la répression collective envers les Musulmans en métropole est un signe de contamination des méthodes fascistes.

La C.F.T.C. a décidé une vaste campagne d'information et d'action pour la reprise des négociations avec la volonté d'aboutir à la paix, pour la mise en œuvre d'une politique permettant l'obtention de garanties aux Européens d'Algérie, pour que cessent les brimades, vexations, sévices auxquels ont trop souvent recours les pouvoirs publics, à l'encontre de la population musulmane.

PRIX :

DE L'OPÉRATION "STOP" A L'OPÉRATION DUPE

Au moment même où le gouvernement donnait le feu vert au dernier train de hausses des prix, on apprenait, par hasard, qu'une opération « Stop » dans la boucherie n'avait rien stoppé du tout, mais, au contraire, que le bifteck continuait sa petite montée habituelle. Le gouvernement menace, mais les bouchers disposent... Le bœuf ne se laisse pas suivre et continue d'inscrire lui-même, avec son crayon symbolique, les prix sur ses quartiers respectifs. De toutes les opérations « anti-hausses », « stop » ou « baisse des prix », nous ne retenons qu'une chose : c'est que le gouvernement berne proprement le monde du travail.

Vouloir limiter la hausse des salaires annuels, laisser monter les prix et, par dessus le marché, faire croire que le pouvoir d'achat s'améliore, c'est bien la plus froide des opérations dupe ! À ce sujet, le récent Comité national de la C.F.T.C. n'a pu que constater l'incapacité des pouvoirs publics de promouvoir une véritable politique du pouvoir d'achat.

Que l'on ne s'étonne donc pas de la dégradation de plus en plus accentuée du climat social dont on parlera encore beaucoup ces jours-ci. C'est plus que jamais « le droit à la vie » que la C.F.T.C. aura à défendre pour les salariés.

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

A FLERS

PHILIPS, C'EST PLUS SUR LES SALAIRES, C'EST MOINS SUR !

DEUX DE NOS CAMARADES, DÉLEGUÉS A L'USINE PHILIPS
DE FLERS, RACONTENT LA LUTTE QU'ILS VIENNENT DE MENER

A la suite des cadences trop élevées de certaines chaînes de montage, cadences qui augmentaient régulièrement, sans qu'on tienne compte si les ouvrières étaient ou n'étaient pas capables de les suivre, deux d'entre elles décident de débrayer.

29 MAI : Après s'être concertés à la pause, les ouvrières décident d'arrêter. A la suite de cet arrêt de travail, une délégation est reçue par la direction.

— La cadence est limitée.

— La prime est augmentée. Après, nous avons été contactés par la C.F.T.C. Quelques ouvrières décident de fonder un syndicat dans l'usine. Après bien des difficultés, nous parvenons à déposer une liste au bureau de la direction.

LES ELECTIONS

Si le climat était favorable au syndicat du côté du personnel, il n'en allait pas de même du côté direction.

Après bien des réticences, la direction tombe enfin d'accord avec

le syndicat. Quant à la date des élections... celles-ci sont fixées au vendredi 8 septembre, de 17 h. 50 à 18 h. 30. Autrement dit, 40 minutes pour faire voter 528 personnes, avec un seul bureau de vote. Le coup était plutôt rude. Pourtant, ça ne faisait que commencer. En effet, quand 200 personnes eurent voté, on s'aperçut qu'il n'y avait plus de bulletins. Comme de bien entendu, la direction était très étonnée. C'est tout juste si elle ne nous a pas accusés d'en avoir planqué un paquet. Enfin, les gens ont eu la complaisance d'attendre un quart d'heure qu'on veuille bien en tirer quelques autres.

Résultat : 528 inscrits, 419 votants. Moyenne des voix C.F.T.C. : 365.

LES RETOMBÉES RADIOACTIVES...

“CE VENT FRAIS”

Succédant à une vingtaine d'autres explosions, l'Union Soviétique vient de faire éclater une superbombe de quelque 30 mégatonnes ; bombe deux mille fois plus puissante que celle qui fut plus de 100 000 morts à Hiroshima.

C'est dans le monde une vague d'indignation et de protestation. Les pays les plus proches de l'Union Soviétique manifestent, à juste titre, leur immense inquiétude. Le Japon, la Norvège, la Suède prennent des mesures pour lutter contre un dangereux accroissement de la radioactivité.

Pendant ce temps, le 22^e Congrès du Parti communiste de l'Union Soviétique poursuit ses travaux. « L'Humanité » qui (au jour où nous rédigeons cet article) est restée insensible à cette vague d'indignation, titrait sur 8 colonnes le 25 octobre :

« Le programme du communisme nous frappe au visage comme un vent frais », déclare Cholokhov au 22^e Congrès.

Il est permis de se demander — bien que le chargé d'affaires soviétique à Londres M. Laginov aurait déclaré que la bombe de lundi était « merveilleuse, propre et sans retombées » — si les populations du monde qui ont la guerre en horreur et qui ont conscience des risques que les bombes atomiques font courir à l'humanité, vont aussi facilement accepter ce « vent frais qui frappe le visage ».

Quant à nous, notre lutte pour la paix nous amène, à nouveau, à souligner énergiquement l'opposition des travailleurs à toute utilisation de l'énergie nucléaire à des fins meurtrières.

Les produits de la science sont nobles quand, seulement, ils sont facteurs de paix.

A. S.



Elus, il ne nous restait plus qu'à remplir nos fonctions. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons commencé par déposer, le 11 septembre, au bureau de la direction, une demande de revalorisation des salaires de 5 % à compter du 1^{er} octobre.

Après bien des difficultés, la direction nous reçoit le 26 septembre et nous informe qu'elle ne peut donner satisfaction à notre revendication. Une décision énergique s'imposait. Nous lui remettons une nouvelle demande le 27, échéance le 28 à 17 heures. Le 28, à 17 h. 15, nous remettons au chef du personnel une note l'avertissant que le personnel commencera d'abord par faire deux grèves de 2 heures et, ensuite, une d'une demi-journée.

Le lundi matin, 500 grévistes manifestent aux portes de l'usine pendant deux heures, au cours desquelles un meeting a lieu où prennent tour à tour la parole, notre Secrétaire syndical et le Permanent régional de la Métallurgie. Le soir, une réunion a lieu avec le patron, le permanent syndical y assistait. La patron nous promet une réponse le lendemain. Le lendemain, pas de réponse. La grève continue. Dans l'après-midi une entrevue a lieu entre le directeur de la main-d'œuvre et la direction. Elle n'apporte rien de positif. La direction a plutôt l'air de durcir sa position. Le lendemain après-midi, sous une pluie battante (qui n'altère en rien le moral des grévistes) 500 personnes prennent la direction du centre de la ville. La marche est scandée par différents slogans plus ou moins syndicaux. Un meeting lieu sur la place centrale ; ensuite la marche reprend vers la mairie. Une délégation y est reçue par M. le Maire qui nous propose de servir de conciliateur entre la direction et nous.

Nous reprenons le chemin de l'usine en parcourant les rues de Flers sous les applaudissements nourris de la majeure partie de la population. L'opinion générale nous était plutôt favorable. Il faut dire qu'un pareil défilé de grévistes n'avait jamais eu lieu à Flers.

De plus, pareille manifestation ne pouvait que surprendre, car beaucoup croyaient que chez Philips on touchait la grosse paie ; en réalité, on gagne 350 NF par mois avec des cadences exagérées.

Grâce au syndicalisme, l'avenir est à nous et l'action continue.

Deux délégués de Philips.



Les moniteurs de la F.P.A., qui contribuent à former des professionnels qualifiés dont le pays a besoin, ne doivent pas être découragés par des traitements insuffisants.

Le personnel de la formation professionnelle des adultes en grève

Les 3 500 salariés des Centres et du siège de l'A.N.I.F.R.M.O., dont le but est la Formation professionnelle des adultes, ont manifesté le 12 octobre 1961 par une demi-journée de grève suivie à 70 %, leur mécontentement de voir leurs légitimes revendications sans réponse, ni solution.

Pour obtenir le paiement du 13^e mois de salaire et 6 échéances supplémentaires à la grille de salaires, toutes les Organisations syndicales de l'A.N.I.F.R.M.O. (C.F.T.C. - F.O. - C.G.C. - C.G.T.) groupées au sein du Comité d'action intersyndical ont entamé de nouvelles démarches auprès du ministère du Travail.

Le personnel de l'A.N.I.F.R.M.O., à la suite de sa grève, a déjà eu une première satisfaction, consistant en une augmentation de 5,22 %. Cependant, ce premier résultat est insuffisant et incomplet. L'action continue donc.

Une deuxième grève d'une journée, cette fois, a eu lieu le 26 octobre. Comme le 12 octobre, manœuvres, employés, techniciens, moniteurs, professeurs et directeurs de Centres, auxquels se joignent les psychotechniciens, ont montré que l'on ne peut se moquer continuellement

du personnel et que les promesses doivent être tenues.

En effet, depuis 1953 le ministre du Travail qui était déjà à cette époque M. Paul BACON, donnait son accord à un 13^e mois de salaire et faisait réservé l'article 19 du statut à cet effet. Depuis 8 ans, l'article est réservé et le 13^e mois n'est toujours pas payé.

Les salaires distribués insuffisants, mettent en cause le fonctionnement de l'A.N.I.F.R.M.O. Les démissions sont nombreuses et le recrutement difficile, sinon impossible, dans certaines catégories. Dans ces conditions, la vie de la F.P.A. est en danger et toute perspective de promotion sociale hypothétique.

Par leur action puissante et persévérente, les travailleurs de l'A.N.I.F.R.M.O. montrent qu'il faut accorder, très rapidement, satisfaction à leur revendication, sinon la F.P.A. courra à une faille certaine et ne pourra plus assumer son rôle, alors que notre pays a le plus grand besoin de professionnels qualifiés et de techniciens compétents.

Le Gérant : J. LANNES

Imprimerie spéciale de
« VOIX DES MÉTAUX »
5, rue du Cornet, Le Mans

CHRONIQUE des

HOMMES A ABATTRE

FIM, A DELLE

Le directeur de la F.I.M. à Delle a été condamné à 20 000 fr d'amende et au franc symbolique de dommages-intérêts vis-à-vis de la C.F.T.C., pour entrave apportée à l'exercice des fonctions du délégué Pracchinetti. Celui-ci avait fait l'objet d'une mutation arbitraire pour « refus de collaboration » avec son patron (voir le précédent numéro de la « Voix des Métaux »).

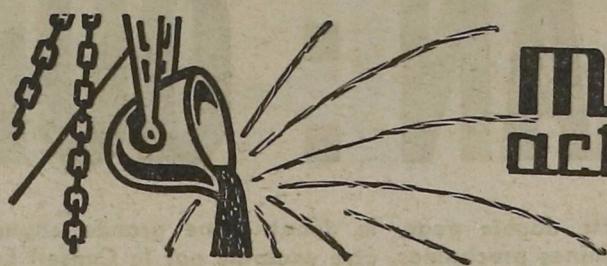
LAJOUS, A COMPIEGNE

Reprochant à notre camarade Rollet une faute bénigne, la direction des Ets Lajous demande son licenciement. L'inspecteur du travail le refuse. Les Ets Lajous ayant décidé le maintien de la mise à pied, en violation des textes en vigueur, la C.F.T.C. a cité l'employeur devant le tribunal correctionnel pour entrave apportée à l'exercice de ses fonctions.

BOUYER, A MONTAUBAN

La direction des Ets Bouyer ayant licencié notre camarade Muret au prétexte motif d'incorrection ou d'indiscipline à l'égard de la maîtrise, l'ensemble du personnel de cette entreprise, où il n'y avait ni délégués du personnel, ni comité d'entreprise, ni comité d'hygiène et de sécurité, se met en grève. Au bout de 10 jours de grève, le patron est obligé de réintégrer notre camarade. Une grande partie du personnel s'est syndiquée à la C.F.T.C.

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX



métallurgie actions informations

MASSEY-FERGUSON

Intervention au ministère du Travail

Une délégation C.F.T.C. C.G.T. des travailleurs de l'usine Massey-Ferguson, de Marquette-lès-Lille conduite par André SOULAT et SEMRANI, secrétaires des Fédérations C.F.T.C. et C.G.T. de la Métallurgie a été reçue le 14 octobre au ministère du Travail par M. THOMAS.

Tout en soulignant combien la situation à Massey-Ferguson était une expression de la crise qui règne dans l'industrie du machinisme agricole, et une des conséquences de la politique gouvernementale, la délégation a renouvelé son opposition aux licenciements déjà effectués. Elle a souligné que — malgré le marché du travail dont on dit qu'il est ouvert dans la région —

Décembre-Janvier CAMPAGNE NATIONALE de recrutement

Durant les mois de décembre et janvier, la Fédération lance une vaste campagne nationale de recrutement et de propagande.

Chaque adhérent doit participer activement à cette campagne, et, appliquant les consignes de sa section syndicale, mettre tout en œuvre pour que de nouveaux travailleurs adhèrent à la C.F.T.C. Métal.

Il n'est pas d'amélioration possible de la condition ouvrière sans syndicalisme valable. Le syndicalisme, c'est l'affaire de tous les syndiqués.

Chaque syndiqué doit faire un nouvel adhérent à la C.F.T.C.

103 travailleurs licenciés n'ont, à ce jour, pas retrouvé de travail ; ceux qui ont été reclas-sés l'ayant été souvent dans des conditions défavorables sur le plan des salaires et de la distance du lieu de travail au domicile.

Le représentant du ministre du Travail a estimé ne pouvoir revenir sur les licenciements effectués, mais va faire examiner la question des travailleurs non reclassés.

D'autre part, signalons qu'afin d'alerter l'opinion publique sur ce problème, une délégation de travailleurs de Massey-Ferguson a fait, dans les rues de Paris, une distribution massive de tracts dans lesquels sont expliquées les causes et les répercussions des licenciements à Massey-Ferguson.

LA FÉDÉRATION ET LES GREVES DU SECTEUR PUBLIC

Le 24 octobre, la Fédération publiait le communiqué suivant :

La Fédération C.F.T.C. des syndicats de la Métallurgie ELEVE une énergique protestation face aux menaces gouvernementales contre le droit de grève dans le secteur nationalisé.

AFFIRME son entière solidarité avec la Fédération C.F.T.C. des Cheminots et RAPPELLE qu'à toute mesure de réquisition prise par le Gouvernement, la Fédération C.F.T.C. de la Métallurgie répondrait par un appel à l'ensemble des métallurgistes pour la défense du droit de grève.

A LA C.A.F.L.

Les représentants des sections d'entreprise des divers établissements de la Compagnie se sont réunis à Paris les 20 et 21 octobre 1961.

Au cours de ces réunions, ils ont examiné la situation des travailleurs de la C.A.F.L. ainsi que celle de l'entreprise. Ils ont vu, en outre, et examiné les différents problèmes posés par l'accord d'entreprise.

Enfin, les représentants des diverses sections créeront un comité de liaison chargé de cer-

taines activités syndicales au niveau de l'Entreprise C.A.F.L.

Nous sommes convaincus que l'ensemble de ces travaux servira l'intérêt des travailleurs et, partout, l'intérêt général.



REUNIONS ET SESSIONS

• Ces dernières semaines, dans de nombreux secteurs industriels et entreprises, les responsables C.F.T.C. se sont réunis pour faire le point des actions menées et préparer l'année syndicale nouvelle. Signalons notamment :

— LORRAINE-ESCAUT où les représentants des divers secteurs se sont retrouvés à Charleville les 29 et 30 septembre.

— USINOR où une journée d'études a eu lieu à Valenciennes le 27 octobre.

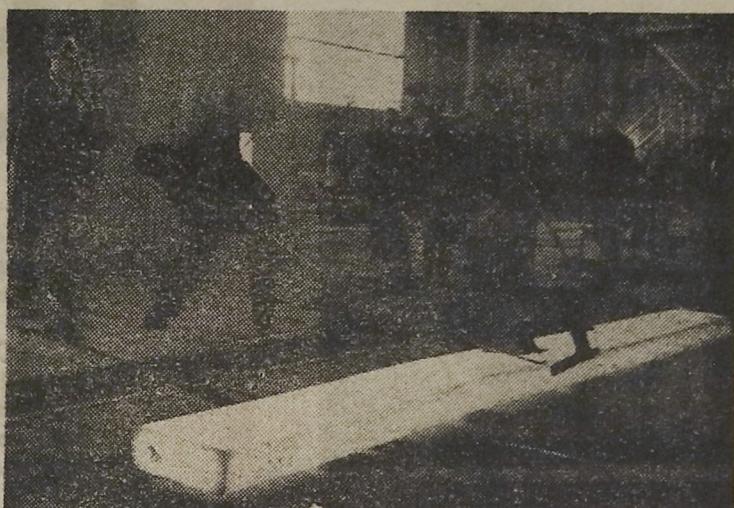
— S.F.A.C. où 24 militants se sont rencontrés les 13-14 et 15 octobre au Creusot.

— Les ENTREPRISES AUTOMOBILES avec Peugeot, Renault, Berliet, Chausson qui ont tenu, chacune, des sessions de responsables C.F.T.C. courant octobre.

— Des responsables de l'HORLOGERIE qui se sont réunis à Bonnétage du 18 au 22 octobre.

— Les responsables de l'ELECTROMENAGER et des FILS ET CABLES qui ont eu une session et journée d'étude en octobre.

LA FORMATION DES MILITANTS EST INDISPENSABLE POUR UNE ACTION SYNDICALE DYNAMIQUE, ET LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES SYNDICALES SOLIDES.



Un atelier de la C.A.F.L., à Saint-Etienne

Encore les hommes à abattre

DANS sa chronique des hommes à abattre, ce journal porte chaque mois à la connaissance de ses lecteurs et de quelques bons esprits qui pensent que « ça n'existe plus » des faits de représailles dont sont victimes des travailleurs qui, dans notre pays, se mêlent d'action syndicale.

Pour certains patrons, la meilleure façon de faire taire le syndicat c'est de le détruire dès le moment où il se manifeste dans l'entreprise et, par exemple, lorsqu'il présente pour la première fois une liste de délégués lors des élections de délégués du personnel.

D'autres admettent la liberté pour les travailleurs de se syndiquer, mais leur interdisent résolument toute action dans l'entre-

par Jean-Paul MURCIER

Secrétaire Fédéral

prise, privant ainsi l'adhésion syndicale de tout effet pratique. Car à quoi bon adhérer au syndicat si l'on nous interdit d'agir avec lui pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail ?

Pour ces patrons, l'entreprise doit être un terrain « neutre ». Entendez par là qu'elle doit être neutralisée à l'action syndicale, car, bien entendu, l'entreprise doit rester ouverte à la propagande patronale et à celle des chefs.

On connaît aussi des patrons qui feignent d'ignorer le syndicat, alors qu'il en existe de très puissants chez eux, et s'efforcent de régler les problèmes qui se posent dans leur entreprise avec leur comité d'entreprise (on affectionne beaucoup le comité central) ou les délégués du personnel.

N'est-il pas inquiétant de voir de tels hommes qui passent pour dominer avec réalisme les problèmes pratiques que posent la production et l'expansion de l'entreprise, avoir aussi peu le sens des réalités ?

Nous avons à batailler dur pour la défense de la liberté syndical et des droits syndicaux.

Car, ce que nous voulons, c'est le droit pour les organisations ouvrières de s'organiser dans l'entreprise et de discuter avec le patron des revendications ouvrières.

Ce que nous voulons c'est que les militants soient protégés de façon efficace contre les représailles patronales.

Que les patrons prennent garde ! En opposant un non absolu aux demandes ouvrières, ils risquent finalement de payer très cher le droit d'organisation et de discussion dans l'entreprise que les syndicats obtiendront un jour ou l'autre.

A poursuivre la lutte contre les délégués élus, les employeurs ont récolté l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui les contraint maintenant à réintégrer les délégués dont l'inspecteur du travail a refusé le licenciement. Et ceci commence à se faire effectivement. La F.I.M., à Delle, vient d'être condamnée à 20 000 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Belfort pour entrave apportée à l'exercice des fonctions d'un délégué C.F.T.C.

A entamer la lutte contre les militants, le patronat provoquera en fin de compte le vote d'une loi d'exception mettant les militants des organisations ouvrières à l'abri de ses actes arbitraires.

Ça et là, des solutions beaucoup plus raisonnables ont été élaborées. Les récents accords C.A.F.L. et JAPY, l'accord en discussion chez BERLIET sont des exemples concrets de l'étape qui peut, dès maintenant, être franchie dans le sens de la reconnaissance de la section d'entreprise et des délégués syndicaux.

Mais notre lutte pour la reconnaissance des droits syndicaux n'est elle-même qu'un des aspects de notre combat, pour la défense des institutions démocratiques. Ici et là, c'est un même combat qui est mené pour donner à notre pays des structures démocratiques qui permettront à chacun de vivre libre en participant aux discussions qui le concernent non pas en théorie mais en pratique. C'est dire toute son importance.

LE CONGRÈS DE LA MÉTALLURGIE PARISIENNE

Les 25 et 26 novembre prochains, les métallurgistes C.F.T.C. de la région parisienne tiendront, comme tous les deux ans, leur congrès régional.

Ce congrès, particulièrement important, aura trois thèmes principaux :

- BILAN DES ACTIONS menées depuis 2 ans dans la région parisienne et élaboration du programme de travail et d'action.

- EVOLUTION DE LA C.F.T.C. : Comment, face aux évolutions du monde, des idées, des techniques, se place notre organisation syndicale.

- ORGANISATION ET ACTION D'INDUSTRIE : Quelle doit être notre forme d'organisation, notre stratégie syndicale pour mieux répondre aux objectifs fixés.

IL EST INDISPENSABLE QUE CHAQUE SECTION SYNDICALE SOIT REPRÉSENTÉE LES 25 ET 26 NOVEMBRE AU CONGRÈS DE L'U.P.S.M.



12 DÉCEMBRE

parution du

3^e MAGAZINE

HÉLIO

EN COULEURS

Commandez-le !



Les ouvrières de la couture : une des professions les moins bien payées

Bientôt la "SAINTE CATHERINE"

LA CONVENTION COLLECTIVE NE "COUVRE" PAS TOUT LE VÊTEMENT !

La fête de la Sainte-Catherine est la fête des ouvrières de la couture. C'est l'occasion pour elles de manifester leur joie de vivre et, plus précisément dans la haute-couture, elles s'y préparent longtemps à l'avance.

Elles ont pris sur elles pour confectionner les robes et les coiffes qu'elles porteront ce jour-là, et leur plus belle récompense est d'avoir réalisé avec amour quelque chose de bien à elles.

Cela ne doit pourtant faire oublier combien leur peine, par ailleurs, est bien mal considérée. C'est après bien des années de lutte que les salariés de la haute-couture de Paris ont obtenu, le 20 juillet 1961, une convention collective. Celle-ci donne déjà certains avantages : journées, congés spéciaux, stages, garanties nouvelles ; mais elle est encore incomplete. D'autre part, la convention ne couvre qu'un tiers des salariés, puisqu'elle n'a pu être discutée sur le plan national, les patrons s'y opposant toujours.

Cout d'une robe : 3 500 NF
Cout du travail : 40 h. à 3 NF

En fait, la haute-couture reste une des professions les moins bien payées. En effet, si l'on considère qu'une ouvrière est qualifiée après sept ans dans la profession (apprentissage et stage compris), il n'en reste pas moins vrai que son salaire réel le plus élevé à Paris est de 300 NF. D'autre part, malgré ce qui a coûté environ 40 h. de travail est vendue en moyenne 3 500 NF, on voit qu'il reste une large marge bénéficiaire à l'employeur !

Il est étonnant aussi de constater pour les salariés de la confection à Paris, que les ouvrières spécialisées gagnent en moyenne 2,85 NF de salaire réel, tandis que les femmes ne touchent que 2,38 NF en moyenne. Il est regrettable que, dans une profession féminine, il existe une telle différence.

L'industrie de la confection est régie par une convention collective nationale qui donne tous les avantages, mais on peut être aussi étonné de l'écart entre le prix de vente d'un complet, par exemple de 400 NF et le coût de l'ouvrage. Il suffit, en effet, en moyenne, de 10 h. à 2,50 NF de salaire horaire réel, à Paris, pour effectuer un complet. En déduisant le prix du tissu, un tiers du prix environ, et les charges sociales, on constate qu'il reste une large marge bénéficiaire.

A qui profite l'abattement de zone ?

On parle beaucoup, maintenant, de décentralisation, mais celle-ci ne fait que permettre une marge bénéficiaire encore plus grande, puisque en province les employeurs peuvent se permettre de payer leurs salariés aux taux minima de la convention, inférieure aux salaires réels de la région parisienne de 20 à 30 %. Il est justifié de demander alors la suppression de l'abattement de zone, le relèvement du salaire minimum national professionnel à 1,80 NF, mais aussi une augmentation de 0,15 NF de l'heure au minimum, sur tous les salariés effectifs, de façon à ce que, dans l'habillement, aucun salaire ne puisse être inférieur à 2 NF de l'heure. Il reste enfin pour la haute-couture et le tailleur à trouver un accord pour la retraite complémentaire.

Il y a 320 000 salariés du vêtement, dont 90 000 à Paris ; il serait peut-être bon que l'on prenne leurs revendications au sérieux.

LE IV^e PLAN : QUE VAUT-IL ? QUE SERA-T-IL ?

Une enquête de Roger PETREMAN du Secteur Economique de la C.F.T.C.

1 UN DOCUMENT DE BASE : L'EXPOSÉ INTRODUCTIF

« Syndicalisme-Magazine » publie, dans cette double page, le début d'une grande enquête sur le IV^e Plan, dont le projet doit, dans les semaines prochaines, être examiné par le Conseil Economique et Social, avant de passer devant le Parlement et d'être promulgué par le Gouvernement. En commençant cette enquête, il nous a paru nécessaire de rappeler les conclusions de la motion du 31^e Congrès C.F.T.C. à propos de ce IV^e Plan : « Le 31^e Congrès souligne que la présence de la C.F.T.C. dans les organismes du Plan ne peut en aucun cas être considérée comme une adhésion à la politique économique du Gouvernement, comme une adhésion aux formules de planification actuellement pratiquées en France, comme une participation à des décisions économiques, alors que tout pouvoir réel est refusé aux travailleurs. La C.F.T.C. reste dans la ligne de ce rôle de contestation du capitalisme qu'elle s'est tracée. »

2 LES INTERVENTIONS DE LA C.F.T.C.

2

2 LES INTERVENTIONS DE LA C.F.T.C.

Nous publions, ci-dessous, les interventions de Georges LEVARD, président de la C.F.T.C. et d'Eugène DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.T.C., devant le Conseil Supérieur du Plan. Nous publierons, la semaine prochaine, des déclarations recueillies auprès de Jean BROCARD, représentant C.F.T.C. à la Commission de l'Équipement scolaire ; de G.-Ch. COLOMB, secrétaire général de la Fédération C.F.T.C. de l'Aviation Civile ; d'André DARICAU, représentant C.F.T.C. à la Commission du Commerce ; de Laurent LUCAS, représentant C.F.T.C. à la Commission de la Main-d'œuvre et d'André SOULAT, représentant C.F.T.C. à la Commission des Industries de transformation.

EUGÈNE DESCAMPS

LES REVENUS

Le Commissaire général indique qu'il faut « mettre progressivement en œuvre une politique nationale des revenus et EN PARTICULIER des revenus salariaux, qui correspondent à plus de 60 % des revenus nationaux ». Le mot revêt tout son sens. C'est surtout, semble-t-il, une politique des revenus salariaux que le gouvernement veut mettre en œuvre.

Nos organisations ne peuvent admettre une politique de revenus qui contrôlerait les seuls revenus des salariés. Il convient que la politique soit vraiment une politique nationale de l'ensemble des revenus, et EN PARTICULIER des revenus non salariaux difficilement contrôlables.

Ma seconde observation voudrait faire apparaître la différence de traitement entre le secteur public et nationalisé et le secteur privé. Il convient donc, si l'Etat veut mener une politique des revenus, que celle-ci, sous des modalités à examiner, ne soit pas à sens unique.

Ma troisième observation a pour objet de souligner, que lorsque l'on parle de relèvement des salaires de 4 à 5 %, l'on considère que les choses sont égales et que donc le niveau des salaires est identique, or, nous savons tous, que les disparités entre Paris et Province, à l'intérieur des branches et catégories, sont considérables.

Une politique salariale sérieuse devrait tendre progressivement à redresser ces disparités et à faire en sorte que s'harmonisent, progressivement dans le progrès, les conditions de vie (...).

Il convient, enfin, de considérer qu'une politique des revenus n'est concevable que s'il y a une politique des prix, ce qui entend que les augmentations de salaires nominaux ne soient pas dévalorisées par des hausses de prix importantes. Le Mouvement syndical ne peut s'engager sur des relèvements limités tandis que, par ailleurs, il n'a aucune garantie que les prix soient maintenus à leur niveau (...).

Le gouvernement doit, si le prix des services agricoles augmentent, intervenir dans les secteurs à haute productivité, pour obtenir des baisses. Ainsi seulement il pourra garantir les gains de pouvoir d'achat. Concernant les vieux travailleurs, les familles, ceux qui n'ont pas de moyen de pression, le Plan sera compris et efficace que dans la mesure où il prévoit un échelancier : 5,50 % d'augmentation du produit national. En conséquence, les vieux travailleurs et les familles obtiendront un relèvement équivalent (...).

L'ENSEIGNEMENT

En ce qui concerne le doublement du nombre des étudiants, avant 1970, il ne s'agit pas seulement de doubler le nombre des professeurs, mais de considérer que plus il y aura de démocratisation de l'enseignement, plus seront conduits aux études supérieures des fils d'ouvriers et de paysans, dont les parents n'auront, qu'une formation primaire. De ce fait, dans le secondaire et le supérieur, il sera difficile à ces élèves et étudiants de recevoir chez eux, l'aide nécessaire



Le IV^e plan marquera-t-il vraiment un nouveau départ ?

LES MÉTHODES

Si nous nous félicitons de la plus large participation syndicale permise par notre accès non plus seulement aux commissions mais aussi aux groupes de travail, il nous est apparu un certain nombre de faiblesses. Il faut, semble-t-il, réviser les méthodes de travail. Il faut aussi que ne soient pas refusées, comme ce fut le cas, les informations économiques et financières qui permettent aux syndicalistes d'apporter un point de vue motivé par la connaissance (...).

Notre expérience syndicale de participant à l'élaboration du Plan nous conduit à affirmer qu'il ne peut y avoir de participation syndicale réelle que dans la mesure où nous y sommes à part entière.

L'évolution des techniques, les nécessaires mutations de main-d'œuvre qu'elle engendrera, nécessiteront pour les jeunes ouvriers et paysans une formation technique réelle qui leur permettra de s'adapter, de se reconvertis, si besoin. Ce sera une nécessité de plus en plus grande, que doit permettre une éducation constante.

Mais, est-il possible de concevoir cette éducation permanente, si par exemple, un travailleur dans la Sidérurgie fait 52 heures par semaine ? La fatigue physique est alors telle, qu'il n'est plus possible de travailler en dehors de l'usine.

La revendication syndicale de réduction du travail apparaît là plus justifiée que jamais, si l'on veut obtenir les résultats que l'on prétend attendre.

GEORGES LEVARD

A) SUR LES AMÉLIORATIONS APORTEES AU 4^e PLAN

Nous devons tout d'abord souligner une chose essentielle : les insuffisances que nous constatons sont moins dues au Commissariat général au Plan qu'aux conditions dans lesquelles on le fait travailler. En particulier, son équipement en hommes et en moyens est très léger, trop léger peut-être pour réaliser une œuvre qui va conditionner l'aspect économique de la vie des Français. De plus, le Commissariat est contraint de travailler à partir de renseignements que lui fournissent les entreprises ; or, en ce domaine, parfois, voire avare, est le secteur privé.

Enfin, si on a été capable de dresser des tableaux intersectoriels pour connaître la production, on est impuissant à les réaliser en matière de revenus, pour les différentes catégories, sociaux-professionnelles.

A part les revenus des salariés, que peut-on connaître sûrement des revenus des autres catégories ? Il est nécessaire en ce domaine d'être particulièrement prudents.

B) SUR LES INVESTISSEMENTS

L'exposé introductif du 4^e Plan mentionne « qu'il n'est pas inutile de s'interroger sur la signification même du Plan dans un régime où l'initiative privée et l'action publique coexistent ». L'idée est évidemment bonne de songer à faire cohabiter ces deux genres d'action. Mais un préalable est immédiatement posé en ce qui concerne l'action publique : il faut que cette action soit le fait de l'Etat et non le résultat de compromis ou de compromissions tendant à satisfaire le secteur privé.

Quant à l'initiative privée, elle est bien entendu exercée par les seuls chefs d'entreprises, et des décisions qu'ils prennent dépend en définitive l'exécution du Plan. Mais quand l'Etat a exercé son pouvoir économique et quand les chefs d'entreprises l'ont également utilisé, qu'en est-il de tous les Français qui restent : les travailleurs qui sont l'immense majorité n'ont aucun pouvoir réel ; aussi, pour l'immense majorité des Français, d'autres formes sont à inventer, leur permettant de gérer et d'intervenir dans les décisions économiques d'ensemble et dans les décisions d'investissement en particulier.

C) SUR LE POUVOIR DANS L'ÉCONOMIE

Un des problèmes importants d'une planification est, entre autres, celui de la fixation des salaires.

La question n'est pas de savoir si on doit fixer ou non les salaires, elle est de déterminer par qui et par quel moyen ils doivent être fixés. A notre avis, la seule méthode valable de fixation est la négociation : d'une part, la négociation respecte le droit des salariés à discuter leurs salaires, d'autre part, elle est susceptible d'entraîner leur adhésion d'une façon meilleure et plus efficace que la fixation autoritaire.

Mais, dans le cadre du Plan demandé d'abord que l'on reconnaît aux salariés le droit au pouvoir véritable et le droit d'exercer ce pouvoir, c'est là le problème fondamental qui conditionne l'adhésion des salariés au Plan et qui les fera réticents tant que cela ne sera pas réalisé.

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

Le Comité national de la C.F.T.C. décide une campagne pour LA PAIX EN ALGÉRIE

LE 113^e Comité National de la C.F.T.C. s'est réuni à Paris les 28 et 29 octobre. Le conflit algérien, la situation économique et sociale, les problèmes financiers et d'organisation : tels ont été les aspects essentiels des travaux de ce Comité auquel 250 délégués ont participé.

Jean ALIDIERES, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C., a présenté le rapport financier. Pour une organisation syndicale, le problème des finances est très important et le Comité National, traduisant la confiance des travailleurs en la C.F.T.C., a voté le lancement et la diffusion d'un timbre de 1 NF pour l'équipement immobilier de la Centrale et de son nouvel immeuble. Le Comité National a manifesté ainsi sa volonté de créer l'outil indispensable à l'extension de l'influence et de l'efficacité de la C.F.T.C.

C'est Eugène DESCAMPS, Secrétaire Général de la C.F.

T.C., qui a présenté le rapport sur la situation générale. Abordant les problèmes économiques et sociaux, Eugène DESCAMPS a parlé spécialement des salaires et des conventions collectives, des prix, de l'emploi et du IV^e Plan. Il a tenu à rappeler les positions du Mouvement sur des problèmes importants pour les travailleurs, tels que le S.M.I.G., la durée du travail, l'assurance-chômage, les retraites complémentaires, la formation professionnelle, la prévoyance sociale et les salaires.

En ce qui concerne la situation politique, le Secrétaire Général a souligné combien le problème algérien dominait la vie nationale et combien il était urgent qu'une solution pacifique intervienne enfin. « Par ailleurs, notre volonté de paix en Algérie, a dit Eugène DESCAMPS, ne peut pas nous faire oublier les problèmes internationaux et les tensions actuelles du monde : Berlin ou les expérien-

ces nucléaires, par exemple... »

Il faut aussi recréer un « tissu démocratique » représentatif et efficace dans le pays. Le Secrétaire Général a enfin traité des rapports de la C.F.T.C. avec la C.G.T. et il a particulièrement demandé aux délégués de se reporter, à ce sujet, à l'article d'Albert DETRAZ publié dans « Syndicalisme » (n° 852).

Les interventions, la réponse du Secrétaire Général, le rapport sur l'organisation présenté par Jean-Marie KIEKEN et les votes des résolutions ont occupé largement la fin des travaux du Comité National.

Le 113^e Comité National de la C.F.T.C., devant la situation du conflit algérien, tant en Algérie qu'en métropole, a décidé de lancer une vaste campagne d'information et d'action pour la paix en Algérie. Cette campagne a débuté : la C.F.T.C. lance un appel à tous les travailleurs pour qu'ils appuient cette action et qu'ils gagnent la paix.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs SUR LES ÉTABLISSEMENTS

E. MUGLER fils
VALENCE (Drôme)
FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE
GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES
Montres pour Hommes et Femmes
Chaines, Médailles, Colliers, Bagues, Boucles d'oreilles, Bracelets, etc., etc.
ENVOI FRANCO sur demande des CATALOGUES
CADEAUX
FACULTÉS & CONDITIONS SPÉCIALES
REVEILS, ORFÉVÉRERIE
Coffrets de table, Coffrets de toilette, Coffrets de voyage, Coffrets de voyage
CARILLONS CYCLES DE PRÉCISION
Jumelles - Stylographes MACHINES à COUDRE
ARMES, PHONOS, T.S.F., PHOTO
CRÉDIT AU GRÉ du CLIENT

PRETS A FONCTIONNAIRES SUR SALAIRE
René DELORY, MAGNY (S.-et-M.)

ASSURANCE AUTO-MOTO
Vous avez droit au tarif réduit avec risque chaque année sans accident. Conducteur, famille, passagers garantis. Défense de l'Assuré après accident.

ADAM-ASSURANCE
Assureur auto-moto agréé 181, rue Lafayette, Paris (près gares Nord et Est)

BONS RÉSULTATS C.F.T.C. AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Des élections professionnelles ont eu lieu ces dernières semaines dans plusieurs entreprises.

Citons notamment :

RENAULT, à Flins

DELEGUES DU PERSONNEL

La C.F.T.C., avec 1.314 voix gagne 265 voix, 4 sièges et 10,4 % sur les exprimés, alors que la C.G.T., avec 3.142 voix, perd 1.165 voix et 6 sièges... et F.O., avec 596 voix, perd 220 voix et 4 sièges.

J.-J. CARNAUD, à Bordeaux

Où les organisations syndicales présentent des listes pour la première fois, la C.F.T.C. obtient 65 voix contre 75 à la C.G.T.

CARRIERE et GUYOT à Carcassonne

Où malgré les attaques de la C.G.T. contre notre organisation, la C.F.T.C. obtient une moyenne de 40 voix contre 47 à la C.G.T.

BULL, à Angers

Où après les bons résultats de délégués du personnel de juillet, aux élections de C.E. d'octobre, la C.F.T.C. confirme ses positions. Sur 320 inscrits au premier collège, 185 voix C.F.T.C. et 99 voix C.G.T. La C.F.T.C. est seule au deuxième collège et obtient 58 voix.

PHILIPS, à Flers

Où eurent lieu, en septembre, les premières élections de délégués

du personnel, la C.F.T.C. emporte tous les suffrages avec 364 voix sur 419 votants.

THOMSON, à Chauny

La C.F.T.C. obtient 222 voix contre 141 l'an dernier. La C.G.T. ayant 230 voix contre 347 l'an dernière, F.O. passant de 105 voix en octobre 60 à 142 en octobre 61.

C.E.M., à Le Havre

Bonne progression de la C.F.T.C. qui obtient 226 voix contre 202 l'an passé; la C.G.T. progressant légèrement, 565 voix contre 552, F.O. avec 79 voix perd 32 voix sur l'an passé.

ACIERIES DE POMEY à Pomey

Où la C.F.T.C. remporte une victoire magistrale sur la C.G.T. En 1960 : 796 voix C.F.T.C. au premier collège et 2.087 voix C.G.T.

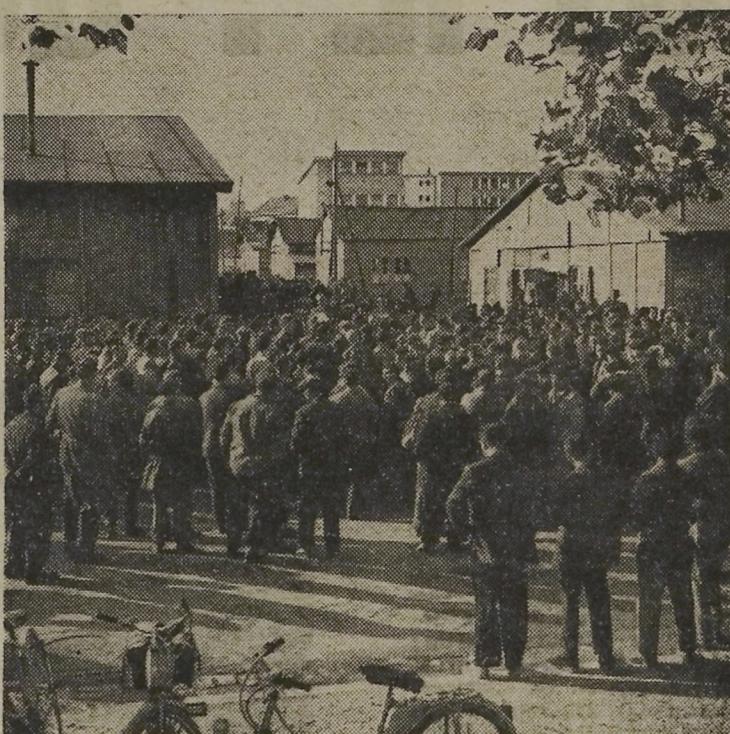
En 1961 : 1.352 voix C.F.T.C. et 1.397 voix C.G.T.

Sur les trois collèges, la C.F.T.C. totalise 1.882 voix contre 1.329 l'an passé, la C.G.T. ayant 1.460 contre 2.087 l'an passé.

PLUS QUE JAMAIS LA C.F.T.C. PROGRESSE.

QUE CHACUN AGISSE POUR QUE CETTE CONFIANCE ACCRUE PERMETTE DES MILLIERS DE NOUVEAUX ADHÉRENTS À LA C.F.T.C. MÉTAUX.

La C.F.T.C.-Métaux dans les grèves



Les travailleurs lorientais en grève

Important mouvement de grève dans la métallurgie lorientaise

Le 19 septembre 1961, les syndicats Métaux de Lorient, C.F.T.C. et C.G.T. déposaient une demande de commission paritaire au syndicat patronal de la métallurgie lorientaise.

La revendication était la suivante : augmentation des salaires de 12 %.

Cette revendication étant justifiée par la hausse du coût de la vie et le retard important des salaires lorientais sur les autres régions...

Le jeudi 12 octobre, une commission paritaire se réunissait et les délégués ouvriers entendaient la déclaration suivante :

« Messieurs, si nous avions des industries nouvelles à Lorient, nous savons très bien que nous serions obligés de payer des meilleurs salaires, les emplois étant en nombre insuffisants, le marché du travail

jeu en notre faveur, donc pas question, vous n'aurez rien. »

Voilà la réponse du syndicat patronal lorientais.

Est-ce le faire des travailleurs, l'absence d'industries nouvelles à Lorient ?...

Nous pouvons répondre, sans nous tromper, qu'il est bien le fait des employeurs, qui grâce à cela, réalisent de gros bénéfices sur le dos des métallos lorientais.

Les métallurgistes lorientais, après plusieurs débrayages et défilés, sont décidés à poursuivre la lutte avec leurs organisations syndicales afin d'obtenir satisfaction.

Les ouvriers « métallurgistes » de l'Arsenal qui ne bénéficient pas du statut de la Marine et dont les salaires sont liés à ceux de la Métallurgie lorientaise, ont cessé le travail le 30 octobre pour appuyer la revendication des 12 %.

SUCCÈS AU BRONZE DE BOBIGNY

Il a fallu 13 jours de grève pour que les travailleurs du B.I. obtiennent 12 francs de l'heure minimum.

C'est, en effet, le 28 septembre, qu'à l'appel des Organisations C.F.T.C. et C.G.T., 85 % du personnel décidaient de ne pas reprendre le travail avant d'obtenir satisfaction.

Collection « Vous connaissez »

Roger HAGNAUER

L'EXPRESSION ÉCRITE ET ORALE

Dans un précédent ouvrage, l'auteur a montré comment tirer profit de la lecture. Cette fois, il aide ses lecteurs à rédiger et à parler. C'est un ouvrage qui rendra de réels services à tous ceux qui, sans y avoir été préparés par leurs études, ont à prendre la parole ou... la plume.

Un volume de 272 pages.... 9,45 NF

LES EDITIONS OUVRIERES
12, avenue Sœur-Rosalie - PARIS (13^e)

La C.F.T.C. engage l'action pour améliorer l'Assurance-Chômage

CONFORMEMENT à la Convention signée le 31 décembre 1958, prévoyant qu'une demande de révision ou de dénonciation doit être faite avant les six mois qui précèdent la fin de la période triennale, Eugène DESCAMPS, Secrétaire général de la C. F. T. C., a adressé une lettre recommandée, le 28 juin 1961, au Président de la Commission sociale du C. N. P. F., demandant la révision de la Convention.

Le but de cette demande consiste, d'une part, à faire le point, après trois années de fonctionnement, de l'UNEDIC et des ASSEDIC (1), et, d'autre part, d'apporter des solutions à tous les problèmes, tant du chômage que de l'emploi.

La C. F. T. C. estime indispensable d'étudier la révision de certains articles avant la fin de l'année. D'autant plus que des négociations vont s'engager pour la réduction du taux d'appel des contributions, fixé actuellement à 1 %. Il est donc important, pour les signataires, de parfaire le régime, surtout lorsqu'on sait que les réserves atteignent, au 1^{er} octobre 1961 : 1.030 millions de N. F.

C'est pourquoi, pour résoudre les problèmes en suspens depuis de nombreux mois, la C. F. T. C. propose, dans le cadre de la révision, un programme d'améliorations.

CHAMP D'APPLICATION DU RÉGIME

La Convention ne s'applique pas actuellement à toutes les entreprises de l'industrie et du commerce ; certaines industries telles que le spectacle, les établissements financiers, etc., restent en dehors du champ d'application, et cela malgré l'arrêté d'agrément du Ministère du Travail. Il serait normal de laisser des travailleurs sans garantie contre le chômage et, dans l'intérêt du régime, il y a lieu de mettre au point un texte obligeant l'affiliation aux ASSEDIC de toutes les entreprises industrielles et commerciales, rattachées ou non aux C.N.P.F., quelle que soit leur branche d'activité, ainsi qu'il découle de la Convention nationale du régime de retraite des cadres du 14 mars 1947.

La C. F. T. C. estime qu'une solution devra intervenir pour tous les travailleurs de l'agriculture.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATIFS

Pour faciliter la tâche des administrateurs et administratifs du régime, il faut leur permettre d'acquérir davantage de compétence. Pour cela, l'UNEDIC ou les ASSEDIC pourraient prendre à leur charge les frais occasionnés pour la formation de ces derniers dans le cadre de sessions organisées par les signataires de la Convention.

D'autre part, la C. F. T. C. n'a cessé d'insister, au sein de l'UNEDIC, pour que soient indemnisés tous les travailleurs pratiquant un horaire inférieur aux quarante heures de travail par semaine.

OUVERTURE DES DROITS

Deux catégories de travailleurs devraient bénéficier des prestations du régime dans les mêmes conditions que celles qui sont appliquées pour les jeunes démobilisés, c'est-à-dire : « l'inscription comme demandeur d'emploi » :

- 1^o Les apprentis qui, à la fin de leur formation professionnelle, restent privés d'emploi ;
- 2^o Les travailleurs qui, à l'issue de leur stage de F. P. A., ne trouvent pas de travail.

De plus, les travailleurs privés d'emploi entrant en stage de F. P. A. devraient continuer à permettre certaines études, ce qui cevoir les allocations spéciales selon des critères à définir.

DUREE DES PRESTATIONS

La C. F. T. C. avait défendu le principe du versement des allocations pendant une durée illimitée.

Depuis, elle n'a pas cessé de chercher à améliorer la durée fixée par la Convention.

- Actuellement, la durée normale des prestations est fixée à 10 mois.
- Une prolongation pour ancienneté permet d'atteindre les 12 mois.
- D'autre part, en fonction de l'âge, il est accordé :

Pour les plus de 40 ans : 12 mois, quelle que soit l'ancienneté ; pour les plus de 50 ans : 17 mois ; pour les plus de 60 ans : 20 mois.

La C. F. T. C. suggère de por-

ter la durée normale à 1 an pour tous les chômeurs, en conservant les avantages relatifs à l'ancienneté.

D'autre part, suivant les propositions de la C. F. T. C., le chômeur serait garant d'un versement pendant une durée de :

- 1 an et demi à partir de 40 ans ;
- 2 ans à partir de 50 ans ;
- 5 ans à partir de 60 ans.

TAUX DES ALLOCATIONS

Le montant des allocations spéciales est de 35 % du salaire perdu. Il est possible de porter ce montant à 40 %.

Mais ce qui est indispensable, c'est de supprimer les zones d'abattement sur l'allocation minimale. Celle-ci est fixée à :

- 4,20 N. F. pour la région parisienne ; 4,10 N. F. pour les communes de plus de 5.000 habitants ; 3,85 N. F. pour les communes de moins de 5.000 habitants.

La C. F. T. C. revendique un seul taux d'allocation minimale, quel que soit le lieu de résidence du travailleur privé d'emploi. Son montant devrait correspondre à quatre fois le taux horaire du S. M. I. G., c'est-à-dire 6,56 N. F.

PRECOMPTE

La C. F. T. C., avant la signature de la Convention, était hostile à toute cotisation ouvrière. Sa position n'a pas varié. Elle demande la suppression du précompte, d'autant plus que la réduction du taux d'appel des contributions, fixé à 1 % actuellement, va intervenir.



BUDGET POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EMPLOI

Depuis la création des ASSEDIC et de l'UNEDIC, les questions concernant l'emploi ont été abordées, au sein des organismes, d'une façon très timide.

Il devient indispensable que figurent dans les dépenses des ASSEDIC les frais de gestion des bureaux ou services d'études de l'emploi.

Un budget est nécessaire pour postuler la création d'un Fonds National de l'emploi.

Les ASSEDIC sont autre chose que de simples Caisses de chômage et la révision de la Convention doit être l'occasion de définir les vraies tâches qui reviennent aux Organismes institués par la Convention du 31 décembre 1958.

R. SCHAFFAUSER.

(1) ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'Industrie et le Commerce.

UNEDIC : Union Nationale Interprofessionnelle pour l'emploi dans l'Industrie et le Commerce.

LES PROJETS GOUVERNEMENTAUX sur les PRESTATIONS FAMILIALES

Diverses informations ont fait état de projets gouvernementaux concernant les prestations familiales. C'est ainsi qu'a été annoncée une augmentation de... 5 % (en plusieurs étapes !) augmentation assortie de l'intégration de l'allocation de salaire unique dans l'ensemble des allocations, et qu'il est question de la suppression du plafond des cotisations (mais en ramenant le taux de 14,25 % à 12 % ce qui n'augmenterait donc pas les sources devant alimenter les prestations).

Devant les protestations au sujet de la suppression de l'allocation de salaire unique en tant que telle (disparaisant dans la masse des prestations) le gouvernement a fait machiné arrière et d'autres projets d'aménagement de cette allocation ont vu le jour.

Mais tant qu'un effort sérieux ne sera pas fait pour accroître la masse des prestations, il ne s'agira toujours que de transferts à l'intérieur de celles-ci, voire de « rafistolage » de la législation existante suivant les ressources à répartir.

On peut se demander, d'autre part, à quoi a servi la Commission d'études des problèmes de la famille (Commission Prigent) qui a terminé ses travaux depuis plusieurs mois et dont le gouvernement ne tient pas ou presque pas compte des conclusions.

La C.F.T.C. a demandé audience au ministre de la Santé publique et de la Population, alors que la Commission confédérale de Sécurité Sociale a fait le point de la situation et doit en saisir le Bureau confédéral.

Au cours de sa récente réunion de Comité national, la C.F.T.C. a réaffirmé ses positions et le sens de son action actuelle sur le plan des prestations familiales :

...Le Comité national S'ELEVE vivement contre les méthodes technocratiques d'un gouvernement qui continue à préparer en comités restreints les décisions de caractère social, sans confrontations réelles avec les organisations syndicales de travailleurs.

Sur le plan des prestations familiales et devant les orientations gouvernementales, qu'il s'agisse du déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales ou de l'allocation de salaire unique,

IL CONFIRME les positions fondamentales de la C.F.T.C. :

● le financement des régimes de prévoyance sociale est à revoir dans son ensemble et un financement complémentaire s'avère de plus en plus indispensable ;

● l'autonomie des fonds des prestations familiales doit être effective au sein du régime général de Sécurité Sociale et la distribution intégrale des ressources doit être garantie aux familles ;

● l'allocation de salaire unique doit faire place à une véritable allocation de choix, permettant ainsi à la mère qui le désire de se consacrer à son foyer et à l'éducation de ses enfants ;

● la Commission Supérieure des allocations familiales dont la C.F.T.C. a demandé la convocation, doit être réunie dans les plus brefs délais.

LES CONDITIONS DE VIE des vieux travailleurs

Parmi les difficultés des vieux travailleurs, le problème des retraites et pensions n'en constitue pas la moindre.

Comment vivre avec ce qui leur est consenti ? Car, s'il est difficile de vivre avec un salaire qui n'est pas le salaire minimum interprofessionnel garanti, comment se nourrir, se loger, s'habiller et se soigner avec l'Allocation aux Vieux Travailleurs salariés, qui, même majorée de l'allocation du fonds national de solidarité, ne s'élève qu'à 91,98 NF par mois pour une personne seule vivant dans une ville de plus de 5 000 habitants ?

Comment pourraient-ils prendre des vacances, changer d'air ou aller en famille, même avec la réduction sur les chemins de fer qui leur est accordée ? Bien sûr, il y a l'aide sociale : bons de gaz et d'électricité, secours en nature, bons de repas, vestiaires, etc... mais ceux qui ont

travaillé péniblement toute une vie, ou les veuves de ceux qui ont travaillé, n'ont-ils pas le DROIT DE VIVRE décembre dernement, sans aumône, sans avoir à demander comme une fauve ce qui devrait leur être octroyé comme un droit ?

Le Comité National de la Vieillesse de France qui a commencé ses travaux au début de cette année, est loin d'avoir terminé et de déposer ses conclusions. La Commission chargée par le Gouvernement d'étudier les problèmes de la vieillesse et dont le président est M. LAROQUE, doit déposer ses conclusions avant la fin de la présente année. Les solutions qui seront proposées intéresseront l'avenir, un avenir que tous les vieux travailleurs ne connaîtront pas.

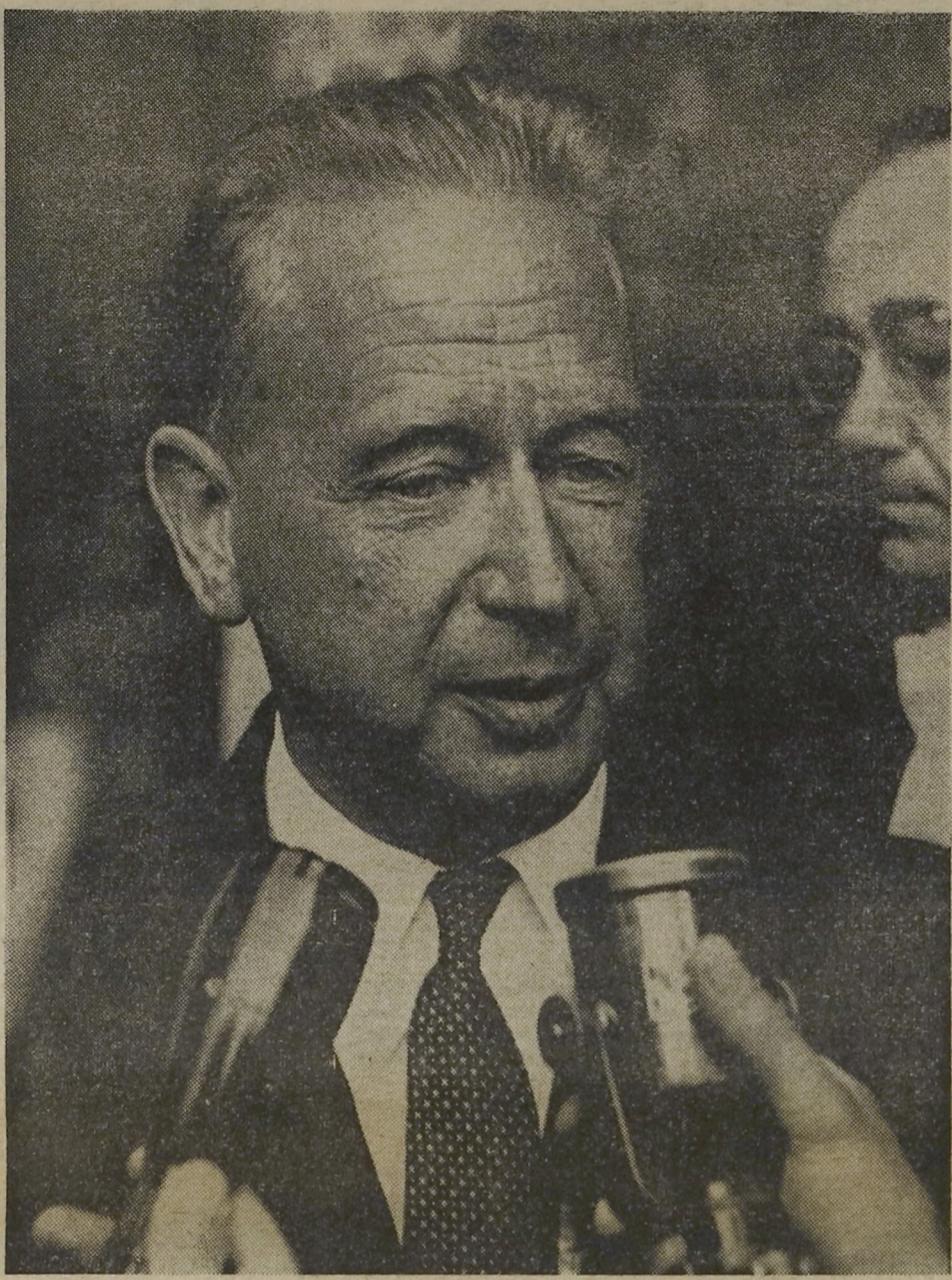
Une de ces solutions serait le relèvement des plafonds au-delà desquels aucune allocation ne peut être accordée.

En effet, des vieux travailleurs, en application des dispositions relatives aux retraites complémentaires, se voient supprimer l'allocation supplémentaire qui n'est accordée que si les ressources n'atteignent pas les plafonds prévus, c'est-à-dire 2 010 NF par an pour une personne seule et 2 580 NF pour un ménage.

La C.F.T.C. continuera de défendre les vieux travailleurs. Il appartient à chacun de tenter l'effort de regroupement des vieux au sein de la Fédération Française des Vieux Travailleurs C.F.T.C., afin que leur défense soit plus efficace.

Pour tous renseignements sur la FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VIEUX TRAVAILLEURS C.F.T.C., écrire au siège, 26, rue Montholon, à Paris, ou venir à la permanence qui est assurée deux jours par semaine, les mercredis et vendredis.

ça s'est passé en 1 mois



M. H, L'HOMME DE LA PAIX

Alors qu'il était en Afrique pour essayer d'y démêler l'inextricable situation congolaise, M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général de l'O.N.U., a trouvé la mort dans un accident d'avion dans des circonstances mal établies.

Le monde a appris cette nouvelle avec stupeur et a pu évaluer davantage le vide créé par cette disparition. Du même coup, nous avons pu mesurer aussi combien un échec de l'O.N.U., malgré les lacunes de celle-ci, serait une véritable catastrophe pour la paix. Et si le Secrétaire général y avait pris tant d'initiatives et tant de place, malgré les reproches de certains, n'est-ce pas, comme il l'a dit lui-même, parce que les nations les plus puissantes ne voulaient pas prendre leurs responsabilités.

M. Hammarskjöld a obtenu, à titre posthume, le prix Nobel de la Paix pour 1961. N'est-il pas mort à la tâche, infatigable, alors qu'il tentait sans cesse de consolider la paix toujours plus fragile.

La C.I.S.C. a envoyé le télégramme suivant, immédiatement après la mort de M. « H » :

« Confédération internationale des Syndicats Chrétiens profondément émuée par décès tragique Secrétaire général. Exprime condoléances et forme vœux pour que héritage de courage et d'impartialité de Dag Hammarskjöld soit sauvé-gardé. »

Maurice BOULADOUX, Président.

Auguste VANISTENDAEL, Secrétaire général.



LA SESSION PARLEMENTAIRE

La rentrée parlementaire a donné lieu à des manifestations de mauvaise humeur de la plupart des députés. Ils protestent contre le pouvoir qui réduit le rôle du parlement et qui ne tient pas compte des « intermédiaires ». La démocratie ne peut dépendre d'un seul homme ou même d'un gouvernement. Pour qu'elle soit vivante et... solide, il faut tenir compte de tous les éléments qui composent les forces vives du pays : partis politiques, syndicats, associations. Ils sont des « rouages » indispensables à une authentique démocratie.

Notre photo : Avant l'ouverture de la session parlementaire, M. Michel Debré s'adresse aux membres de son Gouvernement.

BERLIN

Symbolique tangible et dramatique de la coupure du monde, un mur sépare désormais les deux Berlin. Au cours de son voyage dans cette ville, le président de la C.I.S.C., Maurice Bouladoux, a assuré les travailleurs de la solidarité de la C.I.S.C. Celle-ci a engagé une action auprès de l'O.I.T. (50 000 travailleurs ont perdu leur emploi) pour condamner les initiatives prises par les autorités de l'Est.



BIZERTE

On s'est battu à Bizerte. La Tunisie demande l'évacuation de la base par les troupes françaises et a porté l'affaire devant l'O.N.U. La France y a répondu par le mépris. Un compromis est finalement intervenu et chacun a regagné ses positions. Mais le problème reste à régler. (Notre photo : des Tunisiens regagnent leur domicile.)



BOMBES

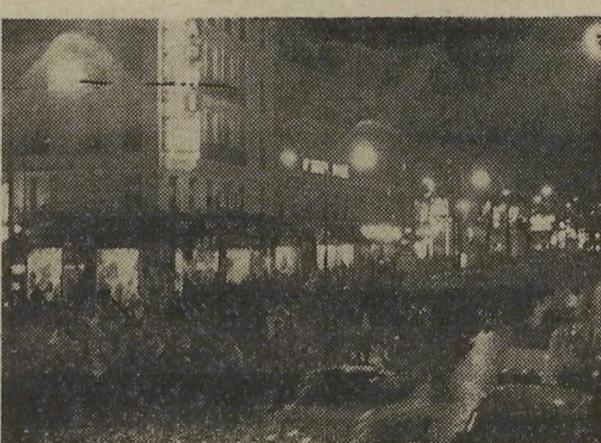
L'U.R.S.S. porte une grande responsabilité dans la reprise des explosions nucléaires. L'explosion d'une bombe géante de 50 mégatonnes a provoqué des protestations dans le monde entier. Notre Photo : A Londres, dès le 19 septembre, des milliers de manifestants avaient protesté contre toutes les bombes atomiques.



RÉPRESSION

Pour protester contre les mesures de couvre-feu qui les visent spécialement, les Algériens ont manifesté en masse le 17 octobre et les jours suivants à Paris.

La C.F.T.C. a protesté contre la « chasse au faciès » qui a suivi et a dénoncé les actes inqualifiables de répression collective commis par des éléments de la police. Nous ne pouvons laisser le fascisme s'installer en France, même s'il est plus ou moins camouflé.



AUTOMOBILE

La Fédération de la Métallurgie et la Fédération des Ingénieurs et Cadres C.F.T.C. ont dénoncé l'incohérence et le gaspillage économique qui règnent dans l'industrie automobile. Notre photo : La Chrysler « Turbo-flit » grand luxe exposée au Salon de l'Auto.

